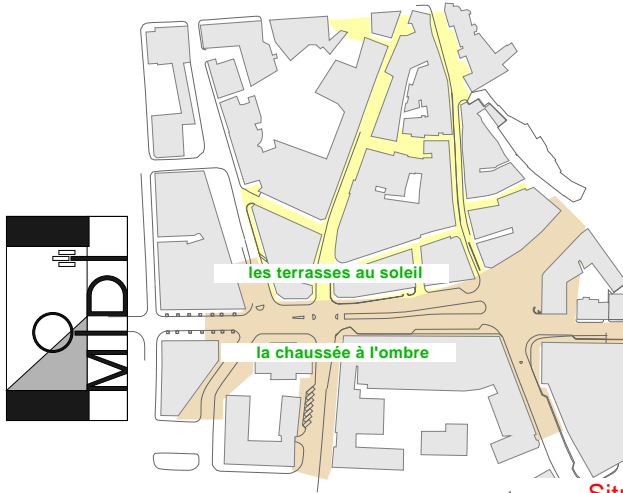




1995! UN CONCOURS POUR CRÉER ... UN LIEU DE RENCONTRE ET DE CONVIVIALITÉ !



Extrait du règlement du concours:

Les concurrents doivent créer un espace, capable de recevoir différents types d'activités, tels que manifestations diverses, carnaval, petit marché...

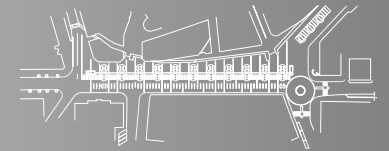
La fluidité du trafic piéton doit être assurée de manière optimale.



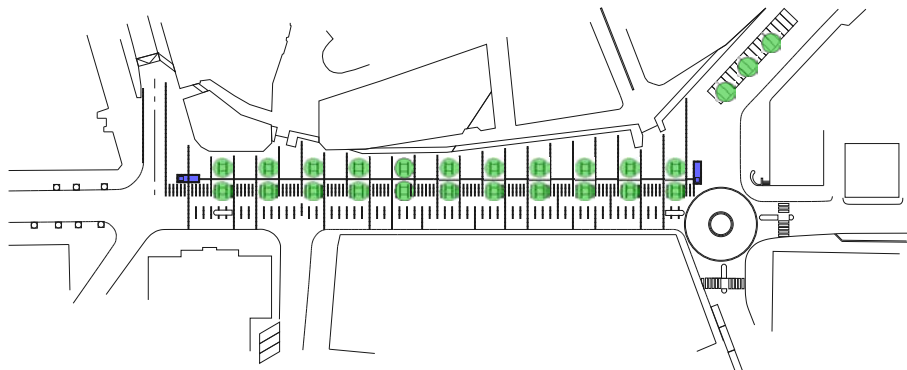
PHOTO - ROBERT HOFER

Situation initiale: UNE ROUTE

UN AMENAGEMENT DE QUALITÉ ... AUQUEL DOIT S'ADAPTER LE TRAFIC



Le jury retient un projet dont "la qualité, l'élégance et la mesure fascinent ses membres". C'est la qualité de l'aménagement qui a primé plutôt que les contraintes du trafic.

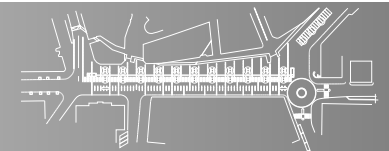


Situation nouvelle: UNE PLACE sur laquelle le trafic est toléré.



PHOTO - ROBERT HOFER

L'ESPRIT DU CONCOURS L'EMPORTE ... SUR LES PROCÉDURES



La notion de **zone de rencontre** est évoquée pour la 1ère fois 5 mois avant la fin des travaux.

Séduit par la similitude entre les objectifs urbanistiques du concours et ceux de cette nouvelle signalisation, le Conseil municipal a réussi, avec l'appui de services communaux et cantonaux ouverts au dialogue, à mettre en place ce concept.

DATE DU CONCOURS: 1995

MISE A L'ENQUETE: 1998

FIN DE LA PROCEDURE: 2002

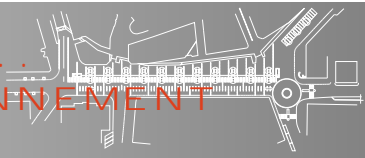
DEBUT DES TRAVAUX: janvier 2003

OUVERTURE DE LA PLACE: décembre 2003

COUTS DES AMENAGEMENTS: 3.8 mio .-



70 PLACES DE SURFACE SUPPRIMÉES ... 8'000 VÉHICULES EN MOINS QUOTIDIENNEMENT



Avant travaux



12'000 vhc/j

PHOTOS - ROBERT HOFER

En supprimant la totalité des **70 places de stationnement de surface**, offertes avant le réaménagement de la place, et en instaurant une politique tarifaire promotionnelle dans les parkings couverts les plus proches (gratuité la 1ère heure et les samedis matin), les usagers du centre-ville prennent l'habitude de laisser leur véhicule à l'entrée de la zone et de se déplacer à pied. Conséquence directe: le TJM sur la place a passé de 12'000 à 4'200 vhc/j.



4'200 vhc/j

Après travaux

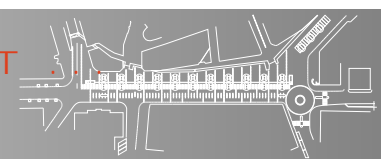
LA PRÉSENCE D'UN GIRATOIRE ... DANS UNE ZONE À PRIORITÉ DE DROITE



Pour des raisons de géométrie (passage des bus régionaux et urbains) et de sécurité (risque de confusion) un giratoire a été maintenu dans la partie Est de la place, à l'intérieur de la zone de rencontre. La cohabitation entre priorité de droite générale et priorité de gauche ponctuelle se fait sans heurts, grâce aussi ... aux piétons qui traversent le giratoire.



D'UN PROJET CONTROVERSE AU DÉPART À UNE PLACE ANIMÉE



Malgré l'opposition initiale de certains milieux commerçants (recours au TF), le Conseil municipal de la ville a été de l'avant dans la réalisation du projet.

Des séances d'information et des négociations ont ensuite eu lieu avec les bordiers pour trouver une utilisation optimale de l'espace public.

Des **espaces** sur lesquels les établissements publics peuvent s'installer ont été définis, créant ainsi des conditions cadres favorables pour une animation durable de la place.

Malgré ces emprises, les piétons peuvent déambuler en toute tranquillité, et l'accès aux commerces et aux vitrines est garanti.

ET EN CONCLUSION ÇA FONCTIONNE BIEN !